



le Grenelle de la Mer

CAEN

Région Basse-Normandie

24 juin 2009

Grands Témoins :

- Monsieur Eric GIUILY, Président du Groupe de travail de concertation nationale 2
- Ghislain de BOISSIEU, Vice-président du Groupe de travail de concertation nationale 1

Rapporteurs :

- Monsieur Joseph COSTARD, président de la Section Régionale Conchylicole Normandie Mer du Nord, Président du groupe de travail n 1
- Monsieur Jean-François LE GRAND, président du Conseil Général de la Manche, Président du groupe de travail n° 2
- Monsieur Bernard CAZENEUVE, Député Maire de Cherbourg présente brièvement les conclusions de cet atelier
- Monsieur Michel BOUTIN, professeur de droit public de l'Université de Caen, Présidente du groupe de travail n° 4.

Nombre estimé de participants :

I. Introduction

Le caractère maritime de Caen est souvent méconnu, mais de récentes démarches des collectivités territoriales visent à le promouvoir. Par ailleurs, dans le cadre de la Normandie unifiée à laquelle certains aspirent, la présence des deux baies, celle du Mont-Saint-Michel et celle de la Seine concourent à faire de cette région un territoire particulièrement sensible à la conjonction des espaces maritimes et terrestres.

L'importance du trafic maritime qui longe la côte de la Manche et s'y arrête fréquemment a également suscité l'intérêt des intervenants et des participants aux ateliers, du fait de son importance pour l'économie locale.

1. La délicate rencontre entre la Terre et la Mer

Constats de l'atelier

- Que le ministère de M. Borloo comprenne à présent la mer parmi ses attributions est un élément satisfaisant
- L'espace maritime nécessite une appréhension tridimensionnelle.

Propositions de l'atelier (gouvernance)

Améliorer la lisibilité des processus de décision en mer.

- Recourir plus fréquemment à une gouvernance incluant les cinq acteurs que sont l'Etat, les associations, les élus, les syndicats et les employeurs

- Développer la contractualisation entre les acteurs du littoral
- Instaurer un véritable « meritoire » : adaptation au milieu maritime de la DTA (Directive territoriale d'aménagement) ; extension des Comités de bassin hydrographiques jusqu'à la limite des 200 milles ; prise en compte des territoires limitrophes comme le Nord de l'Europe, l'Angleterre ou le grand Paris)

Propositions de l'atelier (connaissance)

- Développer la coordination par une déclinaison au niveau régional du projet national pour les sciences de la mer.
- Placer la recherche au service de la pratiques des usages et pratiques maritimes locales.
- Accroître l'effort d'information et de diffusion des connaissances scientifiques à destination des décideurs.

Propositions de l'atelier (ressources nouvelles)

- Construire les potentielles nouvelles activités en tenant compte de leur impact sur le milieu et les activités préexistantes.
- Mettre en place une stratégie du développement des énergies nouvelles en mer.
- Garantie par l'Etat d'une concertation et d'une information préalables lors de la définition des projets.

Propositions de l'atelier (développement durable)

- Evaluation du potentiel local, dans les domaines halieutique et minéral, ainsi que des possibilités offertes par les houles.
- Exploitation de la filière de démantèlement des navires et obtention d'un financement pérenne.
-

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Constats de l'atelier

- Les propositions nationales ont été envisagées du seul point de vue haut-normand.
- Le suivi législatif du Grenelle de l'Environnement s'est avéré très satisfaisant ; l'avenir du Grenelle de la Mer devra se montrer digne de son prédécesseur.
- La mutualisation des connaissances est un élément extrêmement important, que ce soit avec les décideurs économiques, la recherche, les associations et le grand public.
- La dégradation des eaux est constante
- Les structures de financement européen ne sont pas toujours compatibles avec les structures nationales ou territoriales
- Grand potentiel des ports existants au service des autoroutes de la mer

Propositions de l'atelier (gouvernance)

Soutenir le principe d'une DMAT (Directive Marine d'Aménagement du Territoire).

- Propositions de l'atelier (connaissance)
- Développer la logique partenariale sur le modèle du SMEL (Syndicat Mixte pour l'Équipement du Territoire) afin de promouvoir un diagnostic partagé par les différents acteurs

Propositions de l'atelier (aménagement)

- Rendre plus acceptable le concept de port offshore (comme pour le vrac charbonnier à Cherbourg) afin d'éviter les trajets inutiles des bateaux de matières premières jusqu'à Rotterdam.
- Prévoir un financement dédié à la mise aux normes des ports de pêche, sur le modèle du plan de débarque mis en œuvre en Basse-Normandie.

Propositions de l'atelier (développement durable)

- Développer le transport intermodal.
- Accorder la priorité à l'amélioration de la consommation des bateaux existants plutôt qu'à l'acquisition et au renouvellement de la flotte.
- Elaborer un schéma global d'aménagement des énergies renouvelables en mer
- Prévoir une meilleure indemnisation des usagers touchés, et un meilleur accompagnement

Propositions de l'atelier (navigation professionnelle et de plaisance)

- Créer une interprofession de la pêche au niveau national.
- Créer une marque pour la pêche française

- Conduire une réflexion sur l'origine et le prix du poisson
- Valoriser la polyvalence de la pêche bas-normande
- Signature d'une charte de bonne conduite pour la pêche de plaisance.

3. Comment partager la passion de la mer ?

Constats de l'atelier

- La pratique de la population s'avère plus efficace qu'une volonté promue depuis les structures étatiques

Propositions de l'atelier (tourisme)

- Valoriser la façade maritime d'une Normandie unifiée : renforcement de la cohésion et de la coordination des activités de tourisme au niveau régional
- Faire du tourisme un sujet d'importance pour l'Arc Atlantique et l'Arc de la Manche.
- Développer la synergie touristique de l'Arc de la Manche entre la France et l'Angleterre
- Développer l'activité de croisière par le désenclavement des ports
- Associer le tourisme bleu au tourisme vert

Propositions de l'atelier (sensibilisation et information)

- Association systématique de la formation aux métiers de la mer et de la sensibilisation à l'environnement.
- Mise à profit de l'école et des médias pour sensibiliser le public.
- Acquisition des compétences nécessaires au fonctionnement des structures maritimes et para-maritimes.
- Transmission d'une approche positive de la mer, non en tant que danger potentiel, mais comme source d'épanouissement personnel ou professionnel.

Propositions de l'atelier (politique)

- Donner au Secrétariat Général à la Mer d'accomplir ses missions, car il vaut mieux développer les pratiques au sein de la société au lieu de créer de nouvelles structures étatiques ou interministérielles.
- Conforter les outils existants, et ne pas accumuler les paradoxes (entre autres exemples, incohérence entre la volonté de développement des sports nautiques et la diminution des moyens alloués aux CREPS)
- Développer des clusters maritimes et rendre cohérente la formation de la filière maritime
- Etablir une filière cohérente de l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur ; une filière intégrée d'excellence est préférable à la dispersion des moyens
- Affirmer l'identité de la pêche artisanale française auprès de l'Union Européenne
-

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Propositions de l'atelier (gouvernance)

- Clarifier et simplifier le rôle des différents acteurs au lieu de le renforcer.
- Modifier les perspectives président à l'élaboration des planifications territoriales, afin de ne pas reproduire en mer les erreurs commises à terre
- Créer en France un centre unique de surveillance des pollutions ; le CROSS de Jobourg pourrait se voir attribuer cette mission.
- Uniformiser les niveaux d'exigence en matière de contrôle des navires dans les ports européens, en matière de nettoyage et de tri des déchets par exemple.

Propositions de l'atelier (connaissance)

- Favoriser la pluridisciplinarité de la recherche, car les organismes communiquent peu entre eux
- Mise à disposition des données issues de la recherche pour la population et les décideurs.
- Développer un outil local au service de ces objectifs, tel que la MIMEL (Mission Interservices de la Mer et du Littoral).

Propositions de l'atelier (protection des milieux)

- Actions environnementales à l'initiative de la plateforme, pour une plus juste adéquation avec la réalité locale.
- Surveillance du littoral, contrôle et relevage des filets, reposant sur un système de radars et sur l'augmentation du nombre de navires permettant la détection, par exemple, de la pêche illégale.
- Propositions de l'atelier (aménagement)
- Porter un projet national pour la création d'une filière de démantèlement global à Cherbourg.
- Développer la multimodalité des ports en Basse-Normandie ; pour ce faire, résoudre les difficultés nées de la desserte ferroviaire insuffisante et de l'autoroute de la mer.
- Accroître les capacités de ports à sec pour faire face au développement de l'activité de plaisance
- Propositions de l'atelier (développement durable)
- Poursuivre le débat sur la loi Littoral, car bien qu'elle préserve le littoral, elle freine parfois le développement jusqu'à l'absurde

L'ensemble de ces réflexions rejoindra le corpus du Grenelle de la Mer et alimentera la base qui permettra d'élaborer une nouvelle politique. L'ambition de fonder par cette démarche de nouveaux modes de décision et de gouvernance ont d'ailleurs été repris par de nombreux intervenants.

II. Réactions et avis aux propositions des groupes de travail

1. la délicate rencontre entre la Terre et la Mer

Monsieur Joseph COSTARD, président de la Section Régionale Conchylicole Normandie Mer du Nord, présente les orientations suggérées par l'atelier régional, dont toutes semblent consensuelles au sein de l'atelier.

Il revient auparavant sur plusieurs particularités de la Normandie dans son ensemble, telles que la présence de nombreuses baies induisant une approche autant maritime que terrestre de l'eau, l'importante production de coquillages et surtout la proximité de la plus active des routes maritimes mondiales. Il souligne également l'importance du tourisme haut-de-gamme historiquement présent en Normandie.

Connaissance

- Développer la coordination par une déclinaison au niveau régional du projet national pour les sciences de la mer.
- Placer la recherche au service de la pratiques des usages et pratiques maritimes locales.
- Accroître l'effort d'information et de diffusion des connaissances scientifiques à destination des décideurs.
- Activités et usages
- Réalisation d'un audit portant sur la pérennité des activités maritimes traditionnelles que sont la pêche, la conchyliculture et le commerce.
- Favoriser un transport maritime durable au détriment des activités de transport maritime entraînant un impact négatif sur le milieu.
- Promouvoir une filière de démantèlement des navires, car la première structure européenne de démantèlement des bateaux de plaisance se trouve à Caen.

Ressources nouvelles

- Construire les potentielles nouvelles activités en tenant compte de leur impact sur le milieu et les activités préexistantes.
- Mettre en place une stratégie du développement des énergies nouvelles en mer.
- Garantie par l'Etat d'une concertation et d'une information préalables lors de la définition des projets.

Gouvernance

De nombreux efforts sont nécessaires pour l'instauration d'un raisonnement au confluent de la terre et de la mer :

- Améliorer la lisibilité des processus de décision en mer.

- Recourir plus fréquemment à une gouvernance incluant les cinq acteurs que sont l'Etat, les associations, les élus, les syndicats et les employeurs
- Développer la contractualisation entre les acteurs du littoral, comme par exemple le partage annuel de l'Estrant entre activité conchylicole et loisirs nautiques
- Instaurer un véritable « méritoire » : adaptation au milieu maritime de la DTA (Directive territoriale d'aménagement) ; extension des Comités de bassin hydrographiques jusqu'à la limite des 200 milles ; prise en compte des territoires limitrophes comme le Nord de l'Europe, l'Angleterre ou le grand Paris)

2. **Atelier n°2 : entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir**

Monsieur Jean-François LE GRAND, président du Conseil Général de la Manche, présente les orientations retenues à l'unanimité par l'atelier régional n°2, après avoir évoqué le pari sur la concertation et le consensus que représente le Grenelle de la mer.

Renforcer la connaissance, la mise en réseau des données et l'expertise opérationnelle

- Amélioration des connaissances, mais surtout mutualisation des connaissances extraordinaires déjà existantes et non partagées
- Nécessité pour une future base de données de refléter la richesse et la diversité de ces connaissances.
- Création d'un espace ou d'une organisation propre à rendre toutes les expertises accessibles aux décideurs
- Nouvelle idée : développer la logique partenariale sur le modèle du SMEL (Syndicat Mixte pour l'Equipement du Territoire) afin de promouvoir un diagnostic partagé par les différents acteurs

Développer les activités maritimes tout en maîtrisant les impacts

- Exemplarité de la méthode d'instruction du dossier des « granulats marins GMI-GMO ».
- Au contraire, la méthode d'instruction de l'éolien offshore est très perfectible.
- Adapter les décisions d'aménagement du territoire en fonction des contraintes marines.
- Constat de la dégradation de la qualité des eaux
- Nouvelle idée : soutenir le principe d'une DMAT (Directive Marine d'Aménagement du Territoire).

Concevoir le port du futur

- Préférence accordée à un réseau interportuaire en Normandie plutôt d'un seul port du futur.
- Regret de l'absence de fonds communautaires pour l'aménagement des ports de pêche bas-normands.
- Nouvelles idées : rendre plus acceptable le concept de port offshore (comme pour le vrac charbonnier à Cherbourg) afin d'éviter les trajets inutiles des bateaux de matières premières jusqu'à Rotterdam.
- Prévoir un financement dédié à la mise aux normes des ports de pêche, sur le modèle du plan de débarque mis en œuvre en Basse-Normandie.

Concevoir de nouveaux navires

- Effets négatifs de la jauge comme critère unique de construction des navires, en raison de l'impératif prioritaire de sécurité pour les marins.
- Impératif de rentabilité du navire du futur
- Nouvelle idée : accorder la priorité à l'amélioration de la consommation des bateaux existants plutôt qu'à l'acquisition et au renouvellement de la flotte.
- Les transports du futur
- Grand potentiel des ports existants au service des autoroutes de la mer
- Nouvelle idée : Développer le transport intermodal.

Les énergies marines renouvelables

- Constat d'un cadre réglementaire non opérationnel, pour l'hydroéolien et l'offshore par exemple, en raison de la rupture du champ de compétence de l'Etat.
- Nécessité d'études sur les effets cumulatifs, et d'un bilan écologique global pour un éventuel mur d'éoliennes marines.
- Nouvelles idées : élaborer un schéma global d'aménagement des énergies renouvelables en mer
- Prévoir une meilleure indemnisation des usagers touchés et un meilleur accompagnement
- Améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer les cultures marines
- Plusieurs participants à la réunion plénière ont déploré le manque de temps dévolu aux débats sur ce point.

Problématique de l'amélioration de l'image du pêcheur.

- Affirmation de l'intérêt des projets pilotes de certification de la pêche durable en Basse-Normandie.
- Attachement à conserver le prix de retrait comme outils de régulation des marchés
- Ne pas écarter la pêche minotière de la réflexion européenne sur les différentes pêches.
- Nouvelles idées : créer une interprofession de la pêche au niveau national.
- Créer une marque pour la pêche française
- Conduire une réflexion sur l'origine et le prix du poisson
- Valoriser la polyvalence de la pêche bas-normande
- Signature d'une charte de bonne conduite pour la pêche de plaisance.
- [Le public remet farouchement en cause toute idée de permis pour la pêche à pied et préfère s'en tenir à la charte signée avec les différents acteurs de la mer et pourtant non mise en œuvre par l'Etat]

3. la mer, une passion à partager

Monsieur Bernard CAZENEUVE, Député Maire de Cherbourg présente brièvement les conclusions de cet atelier.

Mer, culture maritime et éducation

- Donner au Secrétariat Général à la Mer d'accomplir ses missions, car il vaut mieux développer les pratiques au sein de la société au lieu de créer de nouvelles structures étatiques ou interministérielles.
- Conforter les outils existants, et ne pas accumuler les paradoxes (entre autres exemples, incohérence entre la volonté de développement des sports nautiques et la diminution des moyens alloués aux CREPS)
- Développer des clusters maritimes et rendre cohérente la formation de la filière maritime
- Etablir une filière cohérente de l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur ; une filière intégrée d'excellence est préférable à la dispersion des moyens
- Affirmer l'identité de la pêche artisanale française auprès de l'Union Européenne

Tourisme, patrimoine et développement durable

Cet item ne peut faire l'objet de mesures limitées à la Basse-Normandie.

- Valoriser la façade maritime d'une Normandie unifiée : renforcement de la cohésion et de la coordination des activités de tourisme au niveau régional
- Faire du tourisme un sujet d'importance pour l'Arc Atlantique et l'Arc de la Manche.
- Développer la synergie touristique de l'Arc de la Manche entre la France et l'Angleterre
- Développer l'activité de croisière par le désenclavement des ports
- Associer le tourisme bleu au tourisme vert

4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations

Monsieur Michel BOUTIN, professeur de droit public de l'Université de Caen décline ensuite les propositions issues de l'atelier régional. Il signale que les sujets touchant l'Outre-mer n'ont pas été débattus, car il ne concernait pas les participants à cet atelier

Recherche et connaissance du milieu marin

- Favoriser la pluridisciplinarité de la recherche, car les organismes communiquent peu entre eux
- Mise à disposition des données issues de la recherche pour la population et les décideurs.
- Développer un outil local au service de ces objectifs, tel que la MIMEL (Mission Interservices de la Mer et du Littoral).

Affronter les enjeux de sécurité maritime

- Créer en France un centre unique de surveillance des pollutions ; le CROSS de Jobourg pourrait se voir attribuer cette mission.
- Uniformiser les niveaux d'exigence en matière de contrôle des navires dans les ports européens, en matière de nettoyage et de tri des déchets par exemple.

Développement de l'activité maritime en Basse-Normandie

- Porter un projet national pour la création d'une filière de démantèlement global à Cherbourg.
- Développer la multimodalité des ports en Basse-Normandie ; pour ce faire, résoudre les difficultés nées de la desserte ferroviaire insuffisante et de l'autoroute de la mer.
- Accroître les capacités de ports à sec pour faire face au développement de l'activité de plaisance

■ Gouvernance des acteurs publics

- Clarifier et simplifier le rôle des différents acteurs au lieu de le renforcer.
- Modifier les perspectives président à l'élaboration des planifications territoriales, afin de ne pas reproduire en mer les erreurs commises à terre
- Poursuivre le débat sur la loi Littoral, car bien qu'elle préserve le littoral, elle freine parfois le développement jusqu'à l'absurde